

Ville, assuétudes et politiques en tensions. Alcool et crack dans les rues de Bruxelles

En Belgique, les politiques publiques en matière de drogues sont traversées d'une tension entre soin et répression (Guillain, 2023). Elle s'articule dans un système complexe de répartition de compétences dans le cadre d'un fédéralisme de coopération. À Bruxelles, les interventions institutionnelles se répartissent entre compétences fédérales (police et justice ; soins de santé) communautaires (promotion de la santé, prévention sanitaire et réduction des risques - RdR), régionales (coordination de la sécurité), et communales (prévention en matière de sécurité locale ; répression administrative) (Eurotox, 2024). Les sources de financements, la répartition des responsabilités politiques, dépendent de plusieurs niveaux de pouvoir, et de différentes majorités politiques. Cette architecture institutionnelle se greffe sur la diversité géographique de chaque commune et sur les fortes inégalités socio-spatiales à l'échelle bruxelloise (Van Criekingen, 2021).

Cette tension entre répression et soins est perceptible dans les politiques en matière de consommation d'alcool. Celle-ci est désormais interdite dans l'espace public par de nombreuses communes bruxelloises. Ces interdictions sont assorties de sanctions administratives communales (SAC). Elles visent certains usages (consommation en dehors des espaces marchands que sont les terrasses de bars ou les événements payants dans l'espace public), et s'appliquent à certains quartiers (centre-ville piétonnier ; quartier dit « Alhambra ») (Grymonprez, Keymeulen & Muller, 2022). Parallèlement, au niveau fédéral, le premier plan d'action en matière d'usage nocif d'alcool est adopté en 2023, qui reflète une approche préventive en matière de santé publique.

Récemment, la crise du crack à Bruxelles a accentué les rapports dialectiques ou contradictoires entre ces politiques. D'une part elle a réaffirmé la nécessité de multiplier les dispositifs de RdR, et une deuxième salle de consommation à moindre risque (SCMR) devrait bientôt voir le jour sous l'impulsion communale et régionale, la première ayant vu le jour en 2022. D'autre part, la Région a guidé une intervention sécuritaire qui définit plusieurs scènes ouvertes de vente et de consommation en *hotspots*, notamment dans les réseaux de transports en commun, soumis à un contrôle policier renforcé et à des interventions préventives et dissuasives.

La contribution entend cartographier les politiques publiques en matière de consommation de crack et d'alcool à Bruxelles, au croisement des logiques qui les définissent : compétences (locales, régionales, fédérales) ; approches (répression ou RdR) ; statuts légaux (drogue licite et illicite). Elle entend réfléchir aux effets de ces politiques, dans leur articulation avec les processus de transformation de la ville dans un contexte de politiques de rénovation urbaine (Dessouroux, Van Criekingen & Decroly, 2009).

La contribution s'appuie sur deux recherches en cours. La recherche INESAC (Inégalités liées aux sanctions administratives communales), menée auprès de l'Institut de Gestion et d'Aménagement du territoire (IGEAT) de l'Université Libre de Bruxelles explore les discriminations (sociales et spatiales) qui découlent du recours aux amendes administratives. La recherche REV-DRoom (*Rebuilding Evidence on Drug Consumption Rooms*), menée auprès du Groupe de recherche en matière pénale et criminelle (GREPEC) de l'Université catholique de Louvain, s'intéresse au cadre normatif des salles de consommation à moindre risque (SCMR), notamment dans son rapport aux politiques répressives au niveau bruxellois. Enfin, le partenariat établi avec l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité (OBPS) assure un accès aux données de l'étude en cours relative à l'usage de crack en Région bruxelloise.

Bibliographie

Dessouroux, C., Van Criekingen, M., et Decroly, J-M. (2009). Embellissement sous surveillance : une géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles. *Belgeo*, 2009, vol. 2, pp. 169-186. URL : <https://journals.openedition.org/belgeo/7946> · **Eurotox (2024).** Bulletin législatif et politique 2024. L'usage de drogues et ses conséquences socio-sanitaires en Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles : Eurotox asbl, 48 p. · **Grymonprez H., Keymeulen F., Muller, N. (2022).** Ruimtelijke onrechtvaardigheid en de Brusselse Alhambra wijk. In : *Panopticon*, vol. 43, n° 6, pp. 554-557 · **Guillain, C. (2023).** Stupéfiants. Répertoire pratique du droit belge. Législation, Doctrine, Jurisprudence. Éditions Larcier, 474 p. · **Van Criekingen, M. (2021).** *Contre la gentrification*. Paris : La Dispute, 192 p.

Diletta Tatti

Assistante de recherche, maître de conférences invitée et assistante de cours
Faculté de Droit
UCLouvain – Saint-Louis-Bruxelles

Membre du Groupe de Recherche en matière pénale et criminelle (GREPEC)
Membre de l'Institut de Recherches Interdisciplinaires sur Bruxelles (IRIB)

diletta.tatti@uclouvain.be